



Compte rendu de la séance du 27 mai 2021

Présents : Monsieur Jean BARRAU-HILLOT, Madame Linda PONT, Madame Catherine AUSSEL, Monsieur Orélien BRU, Monsieur Bernard CASTEILLA, Monsieur Mathieu CLANET, Monsieur Jean-François DEVAUX, Madame Laetitia FENECH, Monsieur Franck FRANSQUET, Madame Claudine GOMEZ, Madame Kelly JADAO DE AZEVEDO

Ont donné procuration :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de la séance:

Linda PONT

Ordre du jour:

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 06 Mai 2021
- Réalisation d'un emprunt pour les travaux de voirie sur le chemin de Serrelongue

-
- Approbation du Compte Rendu de la séance du 06 Mai 2021

Après lecture approuvé à l'unanimité

- Réalisation d'un emprunt pour les travaux de voirie sur le chemin de Serrelongue

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer une partie des travaux de voirie réalisés au hameau de Serrelongue.

La somme à emprunter est de 40 000€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il s'agit de l'offre de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées qui propose un prêt à taux fixe.

Objet : Travaux de voirie

Nom du projet : Chemin de Serrelongue

Montant : 40 000€

Durée	10 ans
Durée totale en nombre d'échéances	40
Taux d'intérêt	0,85 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Base de calcul des intérêts	30/360
Mode d'amortissement	Progressif à échéances constantes
Départ d'amortissement	Jour du versement intégral de fonds

Frais de dossier	200€
Remboursement anticipé du capital	Possible à échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité Actuarielle (non plafonnée)
Versement des fonds	En une fois au plus tard le 02/10/2021
Montant de chaque échéance	1 044.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées.

- Vote de crédits supplémentaires.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	22700.00	
1641	Emprunts en euros		22700.00
TOTAL :		22700.00	22700.00
TOTAL :		22700.00	22700.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.